

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 9 décembre 2019

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil
- présents : 8 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 9 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 2 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Séverine CRESPEAU, Evelyne ROBERT;
04/12/2019 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Stephan JONETTE,
Date d'affichage : Alain MAUPEU
04/12/2019 **Absents excusés** : Aurélie JOUSSET; Jean-Louis LANSIER a donné pouvoir à E. Fassot

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 23 octobre 2019
2. Délibérations :
 - Suppression poste agent technique
 - Admission en non valeur
 - Nommage des voies
 - Redevance Occupation Domaine Public
3. DETR 2020
4. Projet de Relais Assistantes Maternelles
5. Questions Diverses dont :
 - Chemin des Roberdières (fin de travaux)
 - Terre de jeux 2024
 - Colis aux Anciens
 - Vœux du Maire

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 23/10/2019:

L'approbation du compte-rendu est reportée à la prochaine séance.

49-2019 : suppression d'un poste d'adjoint technique

Le Maire expose que suite à la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (par délibération n°45-2018 du 13/12/2018) dans le cadre d'un avancement de grade, et suite à la nomination d'un agent sur ce nouveau poste au 01/01/2019, il convient à présent de supprimer le poste d'adjoint technique que cet agent occupait précédemment.

Cette suppression fera l'objet d'une saisine du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette suppression.

45-2019 : admission en non-valeur sur le budget eau et assainissement

Le maire, sur le conseil du Trésorier, demande aux membres du conseil municipal l'admission en non-valeur d'une créance dont la somme due (10 €) est inférieure au seuil de poursuites et dont le redevable conteste la légitimité (erreur d'enregistrement de la somme, payée en espèces ?).

Après en avoir délibéré, les membres présents autorisent Monsieur le Maire à apurer le compte par l'émission d'un mandat de 10 € au compte 6541.

46-2019 : Nommage des voies dans le cadre de l'adressage

Dans le cadre des opérations d'adressage devenues nécessaires pour le déploiement de la fibre et le bon fonctionnement des services de secours, de distribution du courrier, de livraison, etc., le Conseil Municipal est amené à opérer au renommage de certaines voies du territoire communal.

Il est proposé de renommer les voies ou portions de voies décrites dans le tableau et le plan en annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le nommage des voies tel que décrit en annexes.

47-2019 : Redevance Orange (opérateur télécommunications) pour occupation du domaine public - année 2019

Le conseil municipal fixe le montant de la redevance 2019 à percevoir d'Orange dans le cadre de l'occupation du domaine public (décret n°2005-1676 du 27.12.2005 article R20-53).

Tarifs :

Km aérien : 54,30 € - Km en sous-sol : 40,73 € - Emprise au sol au m²: 27,15 €

Redevance 2018 :

Le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2018 est le suivant :

12,719 km aériens soit 690,64 €

4,989 km en sous-sol soit 203,20 €

TOTAL 893,84 €

En application de l'article L.2322-4 du CG3P, le montant total des redevances dues par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche. Le montant de la redevance 2019 pour cette occupation du domaine public est donc de 894 €.

DETR 2020

Le Maire présente le cahier des charges de la DETR 2020. Suite au conseil de Mme Boutry de l'ATD41 qui préconise qu'avant tous travaux d'aménagement de la D925, il faut prévoir l'enfouissement des réseaux aériens, ce projet d'aménagement tel que proposé ne peut finalement pas entrer dans le cadre de la DETR 2020. Le maire propose de faire chiffrer un projet de simples ralentisseurs plateaux qui pourrait être réalisé en 2020 et bénéficier d'une demande de DETR. Un autre projet, concernant l'éclairage public, pourrait également faire l'objet d'une demande de DETR.

Projet RAM

Le Maire présente la demande faite par la Directrice de l'association Familles Rurales de La Ferté-Beauharnais, concernant le projet d'ouverture au 1^{er} janvier 2020 d'un Relais Assistante Maternelles. Ce courrier demande l'aval des communes car elles seront amenées à financer ce RAM en partie s'il y est donné suite. En l'absence de données chiffrées, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le principe de la création d'un RAM car il n'en existe pas sur la CCSE, mais reporte son accord définitif à la réception d'informations précises sur le fonctionnement et les aspects financiers du projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Chemin des Roberdières :
Les travaux de réfection sont terminés. Des gaines ont été prévues en dessous pour les traversées de câbles pour la fibre.
Le bel état de ce chemin ne doit pas inciter à davantage de vitesse !!!
- Terre de Jeux 2024 :
Le Maire présente le projet, porté par le Pays de Grande Sologne, qui consiste à candidater pour obtenir le label « Terre de jeux 2024 » dans le cadre des Jeux Olympiques. Le but est de « rendre le territoire attractif pour les résidents, les touristes et les entreprises, d'animer le territoire durablement grâce au sport, en profitant de la dynamique des JO, d'assurer l'héritage des jeux en mettant en place des opérations pérennes au-delà des jeux, autour du sport et du bénévolat en général »
La participation des communes a été actée au niveau de la Communauté de Communes Sologne des Étangs. L'inscription de la commune comme candidate au label a donc été réalisée selon la procédure indiquée.
- Colis aux Anciens : ils seront à nouveau distribués cette année (environ 25 bénéficiaires)
- Vœux du Maire : la date est fixée au vendredi 17 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.
- Mme Griveau fait le point sur la journée du 5 décembre : les enseignantes du RPI étaient toutes en grève, mais elles avaient pris soin de prévenir les communes très en amont, ce qui a permis de mettre en place un service minimum adapté aux besoins. Tout s'est bien déroulé.

- La section JSP des Pompiers de Neung sollicite une subvention pour équiper ses jeunes : le Conseil délibère ainsi :

48-2019 : Subvention JSP

Après étude d'une demande de subvention de l'association des JSP de Neung, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 200 euros.

Cette subvention sera imputée au compte 6574.

- Le devis reçu pour l'achat d'un compresseur s'élève à 414 € TTC, il est accepté.
- Une nouvelle fuite sur le réseau d'eau, importante, s'est déclarée vendredi 6/12 après-midi à hauteur du Garage Gouineau. L'intervention pour la réparation est prévue mercredi 11/12. Il faudra couper l'eau sur toute la commune. Une information sera distribuée mardi.
- L'entreprise Aquafor n'a pas donné suite à l'acceptation du devis pour la mesure des débits. Il va falloir se tourner vers un autre fournisseur.
- M. Maupeu fait le point sur les travaux de petite réparation effectués par le maçon. Il n'a malheureusement pas pu finir en raison des températures trop basses.
- Le maire déplore que certains chemins soient très endommagés par des opérations de débardage et/ou chargement de bois, provoquant également par endroits des problèmes d'écoulement des eaux de pluie.

SÉANCE LEVÉE À 21 h 45

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		